

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

L'an deux mille dix-sept
Le quatorze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 07 décembre 2017.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline BOURRACHOT, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI, Mme Gisèle BRESSON, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine DUTHY et Mr Fabien GOUTARD.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Françoise BARLERIN (procuration à Mme Nathalie POUYET),
Mr Jean-Christophe LAFFAY (procuration à Mr Jean-Michel REY),
Mr Marc PATAY (procuration à Mr Daniel FRECHET),

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mr David LACAN,
Mme Anne-Sophie PAGNIER.

Secrétaire de séance : Mr Bernard VERRIERE.

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégation du Conseil Municipal au Maire – Compte-rendu des décisions prises**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 10/04/2014, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal qui concerne :

- la modification du marché « Aménagement du parvis de l'école de COMMELLE-VERNAY » avec la diminution de sous-traitance pour l'entreprise Pépinière et Jardins d'Aiguilly avec un nouveau montant de sous-traitance de 6 550,25 € HT.

- la signature d'un contrat de location d'un logement rue de la Fonderie pour un loyer mensuel de 450 € charges comprises.

- la modification du marché « Aménagement du parvis de l'école de COMMELLE-VERNAY » avec la diminution de sous-traitance pour l'entreprise DESSERTINE avec un nouveau montant de sous-traitance de 6 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

• **Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création d'une maison de santé.**

Monsieur MOULIN, Adjoint, informe l'assemblée qu'une demande de création d'une maison de santé sur la commune de COMMELLE-VERNAY est en cours auprès de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.). Cette maison de santé accueillerait cinq médecins, deux dentistes, trois infirmières, une orthophoniste, un kinésithérapeute et une pharmacie.

Le dossier est en cours de finalisation auprès de l'ARS. Une fois cette autorisation obtenue, la construction de cette maison de santé est prévue sur un terrain communal situé à proximité du centre commercial, de la mairie et de l'école.

La construction d'un cabinet médical neuf permet de respecter toute les exigences et normes actuelles en terme d'isolation RT 2012, en terme d'acoustique entre les cabinets par la mise en place de cloisons phoniques et de portes acoustiques, en terme d'hygiène parfaite des locaux, d'ergonomie des cabinets et d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Ainsi, dans le projet proposé, qui respectera parfaitement l'architecture avoisinante de la pharmacie et des commerces, tous les éléments définis dans le projet sont respectés. L'accessibilité PMR depuis le parking aménagé se fera sans difficultés, les différentes activités bénéficieront d'un pôle d'accueil identifié, de salles d'attentes lumineuses, de sanitaires PMR adaptés.

La construction proposée permettra également une évolution future de la construction sur l'arrière du tènement, si d'autres professionnels de santé souhaitent également rejoindre ce cabinet médical. Le projet sert ainsi parfaitement extensible en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de création d'une maison de santé sur la commune de COMMELLE-VERNAY et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à déposer une demande auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de construction de cette maison de santé.

• Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais pour les travaux d'extension et de mise en accessibilité de la mairie de COMMELLE-VERNAY

Madame BOURRACHOT, Adjointe, expose à l'assemblée que la mise en accessibilité de l'accueil de la mairie, suite au diagnostic de l'ADAP, a entraîné une réflexion plus globale sur l'aménagement de l'accueil du public.

Il est projeté de réaliser une extension du bâtiment actuel avec la création d'une salle d'attente pour les administrés, l'aménagement d'une nouvelle entrée sans escalier contrairement aux locaux actuels ainsi que la création d'une banque adaptée pour l'accueil des handicapés. L'objectif sera de rendre accessible la mairie à tous les administrés quel que soit leur handicap ou s'ils ont une mobilité réduite et d'assurer un meilleur confort de l'agent d'accueil (porte d'entrée déportée).

La création d'un hall rendra l'entrée accessible et permettra une meilleure gestion du public en favorisant la confidentialité et rendra l'attente plus agréable. De plus, cette nouvelle organisation permettra d'améliorer le confort et rendra le bâtiment plus économe en énergie pour le chauffage et l'éclairage s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le montant de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 79 862,60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'extension et de mise en accessibilité de la mairie, demande l'inscription de ce projet auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais pour les travaux d'extension et de mise en accessibilité de la mairie de COMMELLE-VERNAY, cela afin de demander l'octroi d'une subvention au taux de 20 %.

• Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais pour les travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry à COMMELLE-VERNAY.

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée que la rue Jules Ferry est la voie structurante du centre de la commune. Elle permet aux habitants d'accéder aux différents services. Cette voie est donc empruntée par un grand nombre d'habitants quotidiennement pour rejoindre le groupe scolaire, aller à la maison médicale ou accéder aux commerces de proximité.

Ces déplacements ne se font pas dans un cadre suffisamment sécurisé notamment avec l'absence de trottoirs. Aussi, il est nécessaire d'améliorer cette situation surtout que le nombre d'habitants a fortement progressé du fait de la création de deux lotissements.

L'objectif sera de :

- faciliter et sécuriser l'accès aux services du carrefour de la RD 43 (rue Victor Hugo) au centre commercial (rue Jules Ferry) jusqu'au carrefour de la rue Renoir. Cette voie dessert la maison médicale et la pharmacie (située dans l'espace commercial),
- améliorer l'accès au centre commercial et aux services publics (marie, médiathèque, école, maison médicale). Favoriser l'accès au commerce local,
- sécuriser le déplacement des habitants de ce secteur d'habitat dense récemment conforté par la création de deux lotissements importants (les Frênes et le hameau d'Orphée).
- améliorer le confort et la sécurité des habitants sur une portion de voirie accidentogène.

Le montant de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 371 779,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la rue Jules Ferry, demande l'inscription de ce projet auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais pour les travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry à COMMELLE-VERNAY, cela afin de demander l'octroi d'une subvention au taux de 20 %.

• Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais pour les travaux d'aménagement des abords des terrains sportifs de COMMELLE-VERNAY

Monsieur RIBELLES, Adjoint, expose à l'assemblée que l'aménagement des abords des terrains sportifs s'inscrit dans un projet d'amélioration du cadre de vie de la commune et vient en complément des travaux déjà réalisés dans ce secteur permettant de finaliser l'aménagement de l'entrée nord de la commune :

- aménagement d'un parc de stationnement en lieu et place d'une ancienne habitation après déconstruction,
- aménagement des abords des équipements sportifs,
- accompagnement paysager de l'opération d'aménagement,
- sécurisation des déplacements piétons, des utilisateurs du complexe sportif notamment les enfants de l'école primaire pour leurs activités sportives scolaires.

Ce projet permettra d'avoir une continuité d'aménagement avec le secteur du cœur de bourg. Il prolongera l'accès en modes doux de cette entrée nord jusqu'au groupe scolaire.

Cette opération permettra de rendre plus cohérent le cheminement piétons pour relier les parkings existants avec l'entrée du complexe sportif et s'assurer de ce fait que l'ensemble des piétons soit en sécurité lors de ses déplacements dans ce secteur. De plus, la déconstruction de la maison d'habitation existante supprimera un bâtiment insalubre et dangereux.

Le montant de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 128 203,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement des abords des terrains sportifs, demande l'inscription de ce projet auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais pour les travaux d'aménagement des abords des terrains sportifs de COMMELLE-VERNAY, cela afin de demander l'octroi d'une subvention au taux de 20 %.

• **Transfert d'office dans le domaine public communal des voies et espaces communs des lotissements VERT VILLAGE et LES HAUTS DE COMMELLE (Régularisation).**

Monsieur MOULIN, Adjoint, expose à l'assemblée que les voies et espaces verts des lotissements Vert Village et Les Hauts de Commelle ont déjà fait l'objet, en 1998, d'une enquête publique approuvant leur classement dans le domaine communal (délibération du 29 Mai 1998).

Cependant, pour que cette procédure soit suivie d'un changement réel de propriétaire, il a été nécessaire de dresser un acte administratif avec chacun des co-lotis et leur présence pour signer les actes obligatoire :

- pour le lotissement Vert Village : 50 actes pour 50 propriétés,
- pour le lotissement Les Hauts de Commelle : 67 actes pour 67 propriétés.

En 2003 et 2004, cette démarche a pu être engagée et une majorité d'actes ont été enregistrés et publiés régulièrement aux hypothèques de Roanne. Cependant, certains ont fait l'objet d'un rejet pour diverses raisons, et notamment des omissions émanant d'offices notariaux à la suite de successions et qui ont eu pour conséquences que des personnes décédées se retrouvent être encore les propriétaires des voies et espaces communs :

- pour le lotissement « Vert Village » : 10 rejets ou actes non terminés,
- pour le lotissement « Les Hauts de Commelle » : 3 rejets ou actes non terminés.

Les rejets ne pouvant être résolus, la commune propose aujourd'hui d'utiliser la procédure de transfert d'office sans indemnité. Cette procédure, contrairement à celle précédemment effectuée, n'exige pas la signature des propriétaires sur les actes à suivre et permettra de clore définitivement ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de COMMELLE-VERNAY, sans indemnité, des voies et espaces communs à prendre sur les parcelles ci-dessus énumérés pour une contenance totale de 7 848 m² pour le lotissement « Vert Village » et 21 939 m² pour le lotissement « Les Hauts de Commelle ».

• **Adhésion au service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol mis en place par Roannais Agglomération – Renouvellement de la convention pour la période 2018-2020**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, informe l'assemblée qu'une convention de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol a été signée avec Roannais Agglomération sur la base d'une part fixe de participation des communes de 1,55 €/habitant et une part variable à l'acte de :

- Permis de Construire : 51 €
- Certificat d'urbanisme type a : 10 €
- Certificat d'urbanisme type b : 20 €
- Déclaration préalable : 36 €
- Permis d'aménager : 61 €
- Permis de démolir : 41 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler cette convention avec Roannais Agglomération pour la période 2018-2020.

• **Convention de service commun pour la direction de la transition numérique et des systèmes d'information de Roannais Agglomération**

Madame CATHELAND, Adjointe, informe l'assemblée que la mutualisation des systèmes d'information entre la communauté d'agglomération, les communes de Commelle-Vernay, Mably, Roanne, Villerest, Roannaise de l'Eau, syndicat du cycle de l'eau et l'Office de Tourisme a donné lieu à la création d'un premier service mutualisé en 2010. La convention arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place d'une nouvelle convention de service commun à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée de un an.

• **Motion relative à l'article 52 du projet de Loi de Finances 2018.**

A la demande du Conseil Municipal, ce point est retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.
A Commelle-Vernay, le 14 décembre 2017.



Le Maire,

D. FRECHET